



Monsieur Fernand ETGEN  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Service central de législation  
43, blvd Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

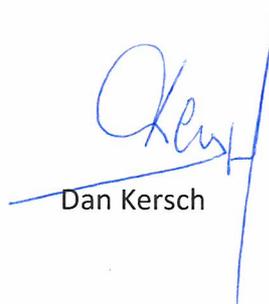
**Concerne : Question parlementaire n°2249 du 25 juillet 2016 de Monsieur le Député Max Hahn concernant la mise en place d'un système d'alerte et d'information dans la communication de crise**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire sous rubrique. La version électronique a été transmise à vos services par voie de courriel.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre de l'Intérieur



Dan Kersch

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Intérieur à la question parlementaire n° 2249 de l'honorable député Max Hahn au sujet de la mise en place d'un système d'alerte et d'information dans la communication de crise.**

Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie globale de communication de crise, le Gouvernement est actuellement en train d'évaluer la mise en place d'un système d'alerte au Luxembourg pour avertir le plus grand nombre de personnes en cas de situation d'urgence et/ou de crise. Cette évaluation permettra de décider, d'ici la fin de l'année, quel système sera introduit et comment.

Le Comité national de communication, présidée par le Haut-Commissariat à la protection nationale, analyse actuellement, avec les principaux opérateurs de téléphonie mobile, les différentes options techniques possibles.

Un système d'alerte par SMS peut constituer une première alternative. Plusieurs options, dont certaines qui nécessitent des adaptations techniques au niveau des opérateurs, sont en train d'être analysées en détail.

Une seconde solution peut consister dans l'élaboration d'une application à télécharger par l'utilisateur, à l'instar du système allemand KATWARN.

Une réunion de concertation avec les responsables de ce système a eu lieu au mois de juin 2016. Il s'est avéré que, selon les dires des représentants de KATWARN, seulement 5% à 8% des personnes munies de smartphones téléchargent une telle application. Le Gouvernement favorise cependant la mise en place d'une solution touchant un maximum de monde.

Au stade actuel des réflexions, le Gouvernement privilégie la mise en place d'un système d'alerte de conception luxembourgeoise à plusieurs niveaux (collectif, individuel et particulier), en utilisant les canaux d'information classiques (radio, télévision, médias online), dont en premier lieu le site [www.infocrise.lu](http://www.infocrise.lu) et son compte Twitter [@infocriseLU](https://twitter.com/infocriseLU), complétés par un système d'alerte rapide tel que le système par SMS et/ou une application à télécharger par l'utilisateur. Le système d'alerte à mettre en place devra garantir une information rapide, compréhensible et efficace afin d'atteindre le plus grand nombre possible de personnes se trouvant sur le territoire luxembourgeois.

Pour ce qui est de l'information des habitants des communes concernées par les inondations du 22 juillet 2016, il y a lieu de préciser que MeteoLux a édité le vendredi 22 juillet 2016 un message de vigilance orange à 13h38 «*Vigilance orange, vendredi 16h00 à*

*23h00 pour tout le pays*». Cette alerte a été envoyée à toute la presse luxembourgeoise qui l'a relayée soit sur leurs sites internet respectifs, soit dans leurs bulletins informatifs à la radio. Par ailleurs, l'alerte a été mise en ligne sur [www.meteolux.lu](http://www.meteolux.lu) et sur [www.infocrise.lu](http://www.infocrise.lu). Au courant de la journée du vendredi 22 juillet 2016, MeteoLux a été en contact permanent avec le central des secours d'urgence 112 (CSU 112) et a procédé à des échanges et actualisations régulières.